

En second lieu, nous nous y opposons parce que la stabilisation se fonde sur le revenu brut qui ne tient pas compte du coût de production qui, les années nous l'ont montré, augmente tous les ans de sorte que le cultivateur pourrait se retrouver dans une situation pire qu'auparavant par suite de ce bill. Nous voulons tous améliorer la situation du cultivateur, tout comme, j'en suis sûr, même l'ancien doyen d'une faculté de droit qui est en train de devenir rapidement le doyen de l'anarchie à cause de son refus de remplir son devoir en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé. Monsieur l'Orateur, si tel était le sujet que le gouvernement nous permettait de discuter, les cultivateurs de l'Ouest et de l'Est du Canada pourraient se réunir et essayer de déterminer ce qu'ils pensent de la loi. La plupart de ceux avec qui j'ai parlé—et j'ai eu l'occasion de parler avec des milliers de cultivateurs des Prairies au cours des quelques derniers mois—s'opposent vivement au bill pour la simple raison que j'ai mentionnée, mais le gouvernement ne nous a pas permis d'en discuter.

Bien qu'on soit convenu, vendredi dernier, de conclure pour quelques jours une espèce de trêve ou de cessez-le-feu—je ne sais plus laquelle—le premier ministre (M. Trudeau) a néanmoins passé sur les ondes, hier soir, pour faire, à l'intention des cultivateurs de l'Ouest, une déclaration que je qualifierai simplement d'inexacte et de tendancieuse. Si le premier ministre n'était pas suffisamment au courant des faits, il aurait dû s'informer avant de faire pareille déclaration. Il a parlé des montants payables en vertu du projet de loi dont nous sommes actuellement saisis et des amendements et des dispositions de ce projet. Il a dit que les paiements durant la période transitoire s'élèveraient à 100 millions de dollars. Je conviens de cela. Il a ensuite parlé de deux montants de 35 millions de dollars chacun payables en deux ans. Le ministre approuve de la tête. Je déclare au ministre puisque le premier ministre est absent, qu'ils ignorent l'un comme l'autre le montant des contributions qui seront faites d'ici deux ans au fonds de stabilisation. Nous ignorons les conditions futures du marché, les prix, l'importance des récoltes et le temps qu'il fera. Tous deux parlent en l'air.

Personne ne peut prédire ce qui arrivera dans deux ans. Je n'ai pas été cultivateur et, comme tel, j'ai souvent dit aux agriculteurs de l'Ouest et de l'Est, qu'ils étaient les véritables spéculateurs au Canada. Ils spéculent sur le temps, sur le marché et sur les prix. Pourquoi, au nom du ciel, doivent-ils encore spéculer sur l'actuel gouvernement; c'est ce que je ne saisis pas. Je prétends que le premier ministre et le ministre responsable de la Commission du blé leurrent les Canadiens et les cultivateurs de l'Ouest lorsqu'ils déblatèrent des chiffres auxquels ils ne comprennent rien. Ils ne savent pas de quoi il retournera. Ils induisent en erreur les cultivateurs parce qu'ils ne leur disent pas toute la vérité. Ils oublient de rappeler à ceux-ci qu'il leur faudra contribuer 2 p. 100 de toutes leurs récoltes au fonds de stabilisation. Non seulement le gouvernement versera-t-il une contribution de 4 p. 100, mais l'agriculteur versera également 2 p. 100. Le ministre ne parle jamais de cela. Il ne dit pas non plus que si le projet de loi actuel est adopté, le cultivateur perdra ce qu'il a déjà acquis en vertu de la Loi sur les réserves provisoires de blé et qu'il devra dorénavant payer le coût d'entreposage de tout excédent de grain, alors que le Trésor fédéral assumait auparavant ces frais.

Le ministre sait que, si ce bill est adopté, la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies disparaîtra des Statuts. Les cultivateurs, pour qui cette loi constituait en

quelque sorte une forme d'assurance-récolte, devront s'en chercher une autre. Le ministre n'est pas sans savoir qu'à cette fin, ils devront payer 1 ou 1½ p. 100 de plus sur leur récolte. J'affirme que le premier ministre et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé induisent les cultivateurs de l'Ouest en erreur et, en tant que député, j'ai honte de leur comportement, à l'endroit d'un bill aussi important que celui-ci. Vendredi dernier, le ministre a rencontré les trois ministres des Prairies. J'ai lu la déclaration qu'il a faite à la presse. J'ai été absent d'Ottawa vendredi après-midi et durant le week-end, mais j'ai lu sa déclaration à la presse. Je ne vais pas le citer, mais rapporter exactement ce qu'il a dit. Suivant les journalistes, il aurait dit que les trois ministres de l'agriculture des Prairies lui ont fait certaines propositions tendant à ne pas aller de l'avant en ce qui concerne la loi sur les réserves provisoires de blé et à ne pas mettre le bill C-244 aux voix au Parlement aujourd'hui, mais d'attendre quelques jours—il s'agirait d'une semaine selon la presse—afin de permettre une étude attentive des propositions faites au ministre par ses trois homologues des Prairies.

Mes collègues—pas moi-même, car je n'étais pas là—ont parlé aux ministres de l'Agriculture—tous deux membres du Nouveau parti démocratique—de la Saskatchewan et du Manitoba, qui leur ont appris que c'était là ce dont ils étaient convenus avec le ministre chargé de la Commission du blé, savoir que l'on remettrait d'une semaine la présentation du projet de loi à la Chambre, et que le gouvernement envisagerait sérieusement, et en toute bonne foi, leurs propositions, dans la mesure où elles se rattachaient au projet de loi. Mais on ne l'a pas fait. Le ministre chargé de la Commission du blé a parlé vendredi à notre leader à la Chambre, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qui est assis à mes côtés, comme il l'est tous les jours, à la Chambre, et l'en a avisé. Le ministre chargé de la Commission du blé a dit au député de Winnipeg-Nord-Centre qu'il n'avait pas l'intention de présenter le projet de loi aujourd'hui, car le gouvernement avait besoin de quelques jours; il a dit qu'il ne s'agirait pas forcément d'une semaine—que mon ami me reprenne si je me trompe.

L'hon. M. Lang: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour rectifier les propos du député et je devrais aussi en rectifier bien d'autres qu'il a tenus. Comme il a fait ses remarques en ma présence, on pourrait croire que qui ne dit mot consent. La demande qu'il évoque n'est venue que des ministres des Prairies. Elle a toujours été présentée comme telle au gouvernement et aux partis de l'opposition et elle dépendait de la conclusion d'une certaine entente générale. En outre, il a toujours été clair que le caractère final de cette entente dépendrait d'un accord conclu ce matin, lundi matin, entre le leader du gouvernement et les leaders des autres partis. C'est cette discussion qui n'a pas abouti à une entente. J'ajoute que si tous les partis de l'opposition avaient été de l'avis du collègue du député, le leader à la Chambre de son parti, cet accord aurait peut-être eu lieu. Mais comme ce ne fut pas le cas, il n'y a pas eu entente.

• (4:10 p.m.)

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, l'explication du ministre est une preuve bien claire de ses raisonnements tortueux. Je n'étais pas là à ce moment-là, mais le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a fait part de l'entretien et je sais que le représentant de Winnipeg-Nord-Centre reproduit toujours avec une exacte précision ce qu'il a entendu et ce qu'il a dit. Les députés ici le savent.